

13 septembre 2021

À cette séance ordinaire, tenue le 13 septembre 2021, tenue à la salle communautaire avec mesures de distanciation et publique, étaient présents les membres du conseil suivants : Madame Rabia Louchini, Messieurs Réjean Deblois, Clermont Maranda, Jean-François Nadeau et Pascal Laverdière sous la présidence de Monsieur Michel Duval, maire. Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général secrétaire-trésorier et quelques contribuables. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures trente (19h30).

Avant de débiter la séance, le maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence à la suite du décès de Mme. Danielle Roy, ex-conseillère.

150-21

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement;
Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts demandés.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

Ouverture de l'assemblée et validation du quorum

1. Minute de silence pour Madame Danielle Roy
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 2 et 30 août 2021
4. Adoption de délégation et paiement liste des comptes du 31 juillet au 7 septembre 2021
5. Renouvellement entente aide urbanisme (idem + préparation demande CPTAQ)
6. Ressource informatique régionale
7. Autorisation travaux ordonnance personne désignée (s'il y a lieu)
8. Demande Municipalité de Sainte-Isidore pour circulation de véhicules lourds route Langevin et suivi demande rencontre
9. Nomination Mathieu Royer comme pompier volontaire
10. Nomination Richard Laverdière, responsable des travaux publics et Mireille Girard-Bernier responsable des communications
11. Demande à municipalité de Saint-Isidore pour déplacement virée considérant non-acceptation de l'entente par M. Thibodeau
12. Suivi directeur général divers dossiers
13. Correspondances
14. Période de questions
15. Varia

151-21

Adoption des procès-verbaux du 2 et 30 août 2021

Il est proposé par Réjean Deblois appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement;
Que les procès-verbaux du 2 et 30 août 2021 soient adoptés tels que présentés

152-21

Approbation de délégation et de paiement liste des comptes du 31 juillet au 7 septembre 2021

Il est proposé par Jean-François Nadeau appuyé par Clermont Maranda et résolu unanimement;
Que le conseil municipal approuve la délégation aux employés et paiement de liste de comptes suivants tels que présentés aux élus.

Les dépôts directs numéros :	500 911 à 500 915	totalisant	20 506.46 \$
Les paiements directs numéros :	1202 à 1236	totalisant	37 138.70 \$
Chèques numéros :	15 857 à 15 908	totalisant	182 686.24 \$
Pour un grand total de :			240 331.40 \$

13 septembre 2021

153-21

Renouvellement entente aide urbanisme

CONSIDÉRANT l'avis reçu de la MRC de la Nouvelle-Beauce en vue de préparer son prochain budget pour l'année 2022;

Il est proposé par Réjean Deblois, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le directeur général, secrétaire-trésorier à renouveler l'entente d'aide d'urbanisme avec le même nombre d'heures pour le suivi régulier;

Que le conseil municipal autorise le directeur général, secrétaire-trésorier à réserver un nombre d'heures selon l'estimé de la directrice de l'aménagement pour la préparation d'une demande d'agrandissement du périmètre urbain en vue de développement résidentiel.

154-21

Ressource informatique régionale

CONSIDÉRANT le retrait de Ville Sainte-Marie de l'entente régionale pour le service informatique;

CONSIDÉRANT que la MRC suggère de partager une ressource informatique avec les municipalités qui le désirent, financé en partie par un programme de mise en commun du MAMH;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a que des besoins de base et aurait un intérêt tout de même si on tient compte de l'utilisation dans l'entente avec la possibilité d'avoir accès au privé quand même lors d'indisponibilité.

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise la municipalité à adhérer au projet de ressource informatique régionale;

Que le conseil municipal autorise le directeur général, secrétaire-trésorier ainsi que le maire à signer les documents nécessaires.

155-21

Nomination Mathieu Royer comme pompier volontaire

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur incendie;

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal nomme Mathieu Royer à titre de pompier volontaire pour le service incendie de la municipalité de Sainte-Hénédiène selon la politique salariale en vigueur.

156-21

Nomination Richard Laverdière, responsable des travaux publics et Mireille Girard-Bernier responsable des communications

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire pour modifier le répertoire des municipalités pour la désignation de nouveaux responsables;

Il est proposé par Jean-François Nadeau, Pascal Laverdière et Réjean Deblois

Sous division de Clermont Maranda et Rabia Louchini

Que le conseil municipal autorise le directeur général, secrétaire-trésorier à nommer M. Richard Laverdière, responsable des travaux publics ainsi que Mme. Mireille Girard-Bernier, responsable des communications;

Que la mise à jour sur le site du MAMH soit faite dès que possible.

13 septembre 2021

157-21

**Demande à municipalité de Saint-Isidore pour déplacement virée
considérant non-acceptation de l'entente par M. Michel Thibodeau**

CONSIDÉRANT que M. Michel Thibodeau n'accepte pas l'entente proposée par la municipalité de Sainte-Hénédine et Saint-Isidore sans recevoir d'indemnité et autres considérations;

CONSIDÉRANT que ce terrain avait été cédé gratuitement à M. Michel Thibodeau par le règlement 157 fermant l'assiette désaffectée de la route en 1981;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régulariser la situation pour ne plus empiéter sur le terrain de M. Michel Thibodeau comme actuellement;

Il est proposé par Réjean Deblois, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le conseil municipal n'accepte pas de défrayer des coûts pour la virée pour ne pas créer de précédent avec les autres ententes existantes de Sainte-Hénédine et Saint-Isidore

Que le conseil municipal autorise le directeur général, secrétaire-trésorier à faire la demande à la municipalité de Saint-Isidore pour déplacer l'entrée de la virée à frais moitié/moitié afin qu'elle se trouve entièrement dans l'emprise de la municipalité de Saint-Isidore après qu'une vérification soit faite sur la propriété du terrain par cette dernière;

158-21

Levée de la séance

Il est proposé par Jean-François Nadeau que la séance soit levée.

Il est vingt heures vingt (20h20).

« Je, Michel Duval, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



Michel Duval,
maire



Yvon Marcoux,
directeur général, secrétaire-trésorier